

870

COMMISSION chargée d'examiner : 1° la proposition de résolution de M. BOUCTOT et plusieurs de ses collègues, tendant à nommer une **Commission spéciale de réorganisation des Postes, Télégraphes et Téléphones de dix-huit membres**; 2° la proposition de résolution de M. MAUGER et plusieurs de ses collègues, tendant à la nomination annuelle d'une **Commission d'assurance et de prévoyance sociales**; 3° la proposition de résolution de M. CLÉMENTEL et plusieurs de ses collègues, tendant à la nomination d'une **Commission de trente-six membres pour étudier les questions concernant l'organisation économique du pays**; 4° la proposition de résolution de M. MULAC et plusieurs de ses collègues, tendant à la création d'une **Commission d'administration générale, départementale et communale**; 5° la proposition de résolution de M. SIMONET et plusieurs de ses collègues, tendant à la création d'une **Commission de législation civile et criminelle**. (Nos 7, 9, 12, 13 et 14, année 1920.)

(Nommée le 10 février 1920.)

MM.

- 1^{er} BUREAU : BOUCTOT.
- 2^e — CAZELLES.
- 3^e — MAUGER.
- 4^e — TOURON.
- 5^e — PENANCIER. *Secrétaire*
- 6^e — CHALAMET.
- 7^e — CORDELET. ~~Président~~
- 8^e — LARÈRE.
- 9^e — RICHARD. *Président*

2



Séance du 12 février 1912 1922 - 1

Commission relative à la création des Commissions
chargées de l'examen des propositions de M.
M. Bouctot, Mauger, Clémentel, Mulac
Simonet:

M. Cordélet est nommé Président,
M. Eugène Penancier est nommé Secrétaire.

Après une discussion à laquelle ont pris
part les membres présents, M. M. Bouctot, Cazelles,
Mauger, Eugène Penancier, Cordélet, Larrivé et
Richard qui ont respectivement indiqué
l'opinion de ^{leurs} bureaux et la Commission décide
de demander au Secrétariat l'état de travaux
des Commissions analogues à celles qui sont
actuellement proposées et de réunir ^{le} ~~le~~ ~~le~~ ~~le~~
à deux heures ~~le~~ ~~le~~ ~~le~~ ~~le~~

Le Président

Cordélet

Le Secrétaire

Eug. Penancier

— Séance du 19 février —

Après avoir entendu les explications de
M. M. Touron et de M. Bouctot, la Commission
qui avait désigné comme Président M.
Richard s'en ajourne au 27 février.

M. Richard - Président

Étaient présents: L. M. Touron - Richard - Cazelles, Bouctot,
Larrivé, Cordélet, Mauger et Eugène Penancier

Le Président

J. Michaux

Le Secrétaire

Eugène Penancier

2
Séance du 26 février 1920

- Tous les membres sont présents,

- M. Clémentel expose les raisons qui lui tiennent en faveur de l'organisation de grandes Commissions, surtout en ce qui concerne la Commission d'organisation économique qui existe d'ailleurs et devrait être complétée - Elle existe pour "la guerre et l'après guerre" et il manque 17 membres. -

M. Couron, au contraire, estime que les grandes Commissions devraient être restreintes aux cinq Commissions prévues par le règlement.

M. Cazelles intervient dans le même sens.

M. Mauger expose que la Commission d'assurance et de prévoyance sociale par exemple s'impose en raison de l'importance des problèmes actuels.

M. Bouctot insiste, lui aussi pour que ^{que} les propositions des créations de Commissions nouvelles soient prises en considération, en raison des services rendus déjà par des Commissions analogues.

Après discussion générale à laquelle prennent part M. Couron, Bouctot et Mauger, et laissant de côté la question de la Commission d'Organisation Économique la majorité de la Commission le prononce contre la création proposée.

Quant à la C^m de l'Organisation Économique, il apparaît qu'elle doit être complétée.

M. Cazelles est désigné comme

Rapports.

Le Secrétaire
Luy. Tenanciel

Le Président

Séance du 18 novembre 1920.

Président: M. Richard.
Secrétaire: Luy. Tenanciel.

M. Cazelles donne lecture de son rapport, concluant au renouvellement triennal des Commissions dont le nombre est fixé à 14.

Les Commissions spéciales seraient maintenues pour un mois au maximum à partir de la Constitution triennale des 14 grands Commissions.

M. Bourcet présente quelques observations en ce qui concerne, les Colonies, les Travaux hydrauliques et les Forêts et Télégraphes.

M. Manger, en ce qui concerne les Comptes définitifs, indique la nécessité d'une Commission.

M. le Président met aux voix les conclusions du rapport adoptées à l'unanimité.

Le Président

Le Secrétaire

J. Richard

Luy. Tenanciel

4
Séance du 30 nov. 1911

Présents : M. M. Richard, Cordelet
Tenancieir, Bouctot, ~~Muller~~, Touron, Mauger

M. Millès Lacroix indique qu'il lui paraît qu'un courant d'opinion tend à la constitution de Comités généraux, ce qui mettra fin à l'extrême abondance de Comités spéciales et permettra l'accès d'un plus grand nombre de collègues dans les Commissions.

La disposition du Bureau en 9 Bureaux ^{hommes} prévue par l'article 11, n'aurait plus d'intérêt et M. Millès Lacroix propose de modifier cet article : les 9 Bureaux ne seraient plus nommés qu'une fois par session

"Le Sénat se partage en 9 Bureaux,
renouvelés à chaque session en l'année suivante
par la voie du sort"

A l'article 15. M. Millès Lacroix indique qu'il pourrait y avoir des Commissions générales et non spéciales : la Com. d'Alsace Lorraine, celle des régions libérées ne lui apparaissent pas comme des Commissions générales, mais spéciales en raison de leur objet : la Com. de Comptabilité pourrait n'avoir que 13 membres. Resteraient 11 Commissions au lieu de 14.

En outre Com. de Comptabilité.

art. 16. Une Commission des Finances

art. 18. M. Millès Lacroix indique qu'il a été ajouté que la Com. des Finances dans les 10 j. de dépôt du rapport d'une Com. générale donnera son avis. 10 jours paraissent insuffisants : ex : Aménagement du Rhône, la distribution n'a eu lieu que

fin juillet, il aurait été impossible de donner un avis sur les éléments qui ne sont pas encore parvenus.

M. Millies Lacroix admet un délai de 30 jours -

M. Touron indique que le Règlement actuel comporte une sanction si le rapport n'est pas déposé dans les 6 mois.

M. Millies Lacroix pour l'article 19 indique que "tous les groupes devront être représentés pour la Com des Finances et de Comptabilité." -

(à examiner le nombre de membres qui peut s'opposer au scrutin)

- M. Millies Lacroix indique qu'il est impossible de limiter le nombre de Comités qu'on peut faire partie spécialement les membres de la Com des Finances; il préférerait 3 Commissions au maximum au lieu de 2

Dans l'art. 24. M. Millies Lacroix fait toutes réserves sur le Secrétariat Général et les archives spéciales de chaque Com il rappelle que pour la Com des Finances il a pu établir cette permanence et qu'il a été ainsi fait à la Com de l'Armée, de la Com des Affaires Extérieures, etc

Il propose "un légitime adjoint pris parmi les fonctionnaires de l'état"

L'art. 58 indique que 150 membres présents suffisent, il faut indiquer $\frac{1}{2}$ plus en fonctions.

L'art. 62 dit également modifié "13. Il faut que les propositions soient renvoyées soit à la Com pour être traitées

à une Com^{te} spéciale.

L'art. 63. doit être complété également = 74 et complété ainsi 1^{er} mais pour les avis que seront appelés : donner la Com^{te} des Finances ou une Com^{te} spéciale à compléter de la distribution -

M. Mauger et Kerou qui en ce cas le rapporteur ou l'auteur pourront être entendus par la Com^{te} des Finances.

M. Millier Lacroix indique qu'il en est ainsi dans la pratique et qu'un rapporteur spécial le met en contact avec le rapporteur général et si il y a désaccord demande à être entendu

M. le Président lit l'art 27 qui donne une indication à ce sujet

M. Millier Lacroix indique à l'art 67 les projets ou "motions" -

- modification à l'art. 87 sur certaines pétitions -

M. le Président remercie M. Millier Lacroix qui se retire.

La Com^{te} décide d'inviter M.

Gay. Tenancier à se charger du rapport

M. Cayelles est absent jusqu'en Janvier.

- Il est décidé qu'on examinera immédiatement le nombre des Commissions.

- En ce qui touche l'Asyrie, les colonies et protectorats, une Com^{te} spéciale est décidée.

- le 75 = Chemins de Fer et transports

ou 74. Com^{te} des Douanes et Législation

Economique Internationale

7
La C^{on} de Comptabilité devient une C^{on}
Spéciale ainsi que celles des Régions libérées
et d'Alsace Lorraine

La C^{on} en d'avis que les
Sénateurs ne peuvent faire partie que de 3
Commissions.

Le Président

Le Secrétaire

J. Wismans

P. Penancier

Séance du 1^{er} Décembre 1920.

Étaient présents M. J. Richard, P. de Let
Douchot, Mauger, Penancier, Larrère
M.

M. Richard Président =

M. Penancier Secrétaire =

- art 11 - modifier les mots "chaque mois"
art 15. profondément modifier (voir
séance du 30 novembre 1920)

- C^{on} des douanes et législation économique
internationale.

C^{on} des travaux publics, = M. Mauger demande
qu'on maintienne C^{on} des travaux publics, Chemins
de Fer et Trés de Communication - M. Tourou
demande le maintien "C^{on} des Chemins de Fer, et
transports"

Morcel

- M. Ferrer indique qu'il y a lieu d'ajouter
une C^{on} de l'Algérie, commission spéciale des
réformes de l'Algérie, qui se pourra évidemment
déposer son rapport dans le délai d'un mois.

M. le Président indique que dans l'art 13
la C^{on} des Affaires étrangères, ni aura ni les
colonies, ni les protectorats : la C^{on} spéciale

8
de l'Algérie pourrait s'étendre aux Colonies et protectorats

M. Ferret ^{Morel} indique qu'il existe une Com des Colonies qui pourrait englober l'Algérie et les protectorats

M. Touron indique qu'il y aurait lieu de créer 2 Com spéciales : Colonies et protectorats et Algérie afin de ne faire intervenir les groupes que dans les questions de politique pénale, questions qui ne sont liées qu'à la Constitution des Commissions

M. Bouchet soumet à M. Morel l'adjonction de l'adjonction "législation économique internationale"

M. Morel déclare que cette adjonction lui paraît très souhaitable.

M. Mauger demande à M. Touron s'il n'y aurait pas lieu de désigner la Com des Affaires Etrangères "affaires extérieures, Colonies et protectorats."

M. Touron insiste pour que la Com des Affaires Etrangères soit ainsi qualifiée sans l'adjonction "Colonies et protectorats" et en général ne voit pas utile que les Commissions soient modelées sur la conception de la Chambre

M. Mauger, Bouchet et Touron échangent sur ce point des observations. La Com se verra à la dénomination Com des Affaires Extérieures Etrangères.

La Com des Colonies et protectorats et la Com de l'Algérie pourraient hétériser :

8^o Commission

8^o Com de l'hygiène, assistance ^{admirative} et prévoyance sociale.

11^o Com du travail, du Commerce, de l'industrie

= Revenant 11 Commissions générales. =

- art. 17 nouveau

L'art. 16 disparaît et maintenant par le 1er paragraphe et l'art 16 nouveau est inscrit à l. suite du 21.

Dans l'art. 19. = insertion au Journal Officiel au lieu de "à la suite du compte rendu in extenso" = ... ¹ ~~En~~ ^{du} ~~quant~~ à l'annexe au lieu de 20. =

La lecture des autres articles est poursuivie sans grands changements.

Le Président	Le Secrétaire
<u>J. Williams</u>	<u>Ch. Tenaille</u>

Séance du 7 Décembre.

Étaient présents M. M. Mauger, Boucrot, Richard et Eug. Penancier, Touron

M. Ferrière est entendu et expose la nécessité d'une Commission des Mines et hydraulique et de ne pas la séparer de la Com des Travaux publics et transports = M. M. Richard et Touron interviennent

M. Touron demande de modifier l'appellation "Legislation économique internationale" en "Conventions commerciales"

En ce qui concerne la Com des affaires Étrangères, M. Ferrière insiste pour que la Com comprenne "les Protectorats et Colonies" le problème musulman étant compris à ces affaires Étrangères" =

Il est décidé et indiquer "Politique générale des Colonies et Protectorats" -

- Com des Chemins de Fer, transports et outillage national et Com des Mines est adopté.

M. Vieu, questeur indique que pour les Commissions, pourront trouver des locaux suffisants, -

Le Président - Le Secrétaire
 J. Curat - Guy Penanvec
 Le Secrétaire - Le Secrétaire

Séance du 9 Décembre

M. M. Richard, Carrière - Mauger
 Penanvec, Nouet.

M. Dominique Delahaye est entendu sur son amendement in fine. 175. art. 19. "si l'un de ces 2 groupes est composé de plus de 5 membres"

M. Delahaye demande en outre que "Tout membre du Sénat est libre d'assister à l'un des débats ou d'être silencieux" aux discussions des Commissions - ce droit serait retiré à tout auditeur qui romprait le "silence"

M. Louis Martin est entendu le 19. -

Sur l'amendement de M. Delahaye au sujet de la Com de trois membres la Com - non adoptée p-l. Com
 - sur l'art 17. 174 assistance des auditeurs aux travaux des Commissions la Com ni a pas adoptée. -

En ce qui concerne l'amendement de M. L. Martin cet amendement n'est pas adopté

M. Le rapporteur indique la rédaction de l'article 15 : sur la durée la Com accepte la durée de 3 ans

M. Mauges propose qu'en cas de conflit
on applique l'art. 31 de l. Chaumbe

Le rapporteur pourrit l. lecture des
articles qui sont adoptés sous réserve du chiffre
de 30 membres : l'art 19. et 50 membres au
cas d'opposition

Le Président

J. Millon

Le Secrétaire

Ey. Penancier

Séance du 16 Décembre

M. M. Richard, Mauges, Cardelet
Penancier sont présents :

M. Ey. Penancier, rapporteur continue
l'exposé de son rapport.

Le Secrétaire

Ey. Penancier

Le Président

J. Millon

Séance du 21 Décembre

M. M. Bunctot, Cardelet, Richard
sont présents.

Le Président communique
à la commission des observations
présentées par M. Millier-Lacoste
sur deux articles de la proposition.

M. Cardelet formule à son tour
des observations sur différents articles.

Le Secrétaire

Bunctot

Le Président

J. Millon

Séance du 24 décembre.

- M. Richard président
 - M. Denanvi, - le secrétaire -
 Clavier présents M. M. Richard, Denanvi et Cardet
 La Commission décide de nommer
 les Commissions pour un an -
 A l'art 19 - ~~texte~~ ^{texte} ~~travaux~~ ^{travaux} au lieu de l'instant
 le toto devra ^{être} ~~être~~ ^{être} en Assemblée générale
 - Quelques modifications de détail sont
 acceptées -

Le Président . Le Secrétaire
 J. Minard Ch. Denanvi

Séance du 28 décembre

M. Minard, président, H. Denanvi, secrétaire
 Présents: M. M. Bouctot et Richard
 Excusés: M. M. Wauquier, Lemerrier.

La Commission charge le
 Président, après avoir fait un rapport
 sur l'appoint, de lire le texte définitif
 sans discussion en séance, de
 le communiquer au Président
 en séance et de le donner à l'
 impression.

Le Président

J. Minard

Le Secrétaire

Bouctot

Séance du 2 février 1921

M. Richard président.

Présents M. M. Richard, Jean Caplan, secrétaire
 Cardet, Bouctot.

La Commission examine la proposition de

M. J. Breton tendant à instituer une procédure des affaires inscrites à l'ordre du jour sous réserve qu'il n'y aura pas débat.

La Commission décide de se réunir avec M. Breton à main levée devant elle sur proposition.

Le Président

Le Secrétaire

J. Mignan

Jean Capelle

Séance du 10 Février 1921.

Etaient présents M. M. Capelle - Bouclon - Cordellet, Richard. —

M. Breton expose les raisons qui lui paraissent prépondérantes en faveur de la proposition : il indique que la Chambre a pu grâce à cette procédure voter un grand nombre de lois plus rapidement après un examen dans les Commissions. —

M. Jean Capelle indique qu'à la Chambre en effet cette procédure a rendu les plus grands services, mais qu'au Sénat les débats étant moins encombrés la proposition n'est pas aussi nécessaire, les discussions sont moins longues, et les débats de l'autre Assemblée ont déjà éclairci la question, le principe de la discussion publique lui paraît nécessaire. —

M. M. Penancier, Bouclon et Breton sont d'accord avec M. J. Capelle, et M. Breton accepte le renvoi de cette proposition. —

Il en est ainsi décidé.

Le Président

Le Secrétaire

J. Mignan

Penancier